



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

Groupe Le Bras

12 janvier 2026

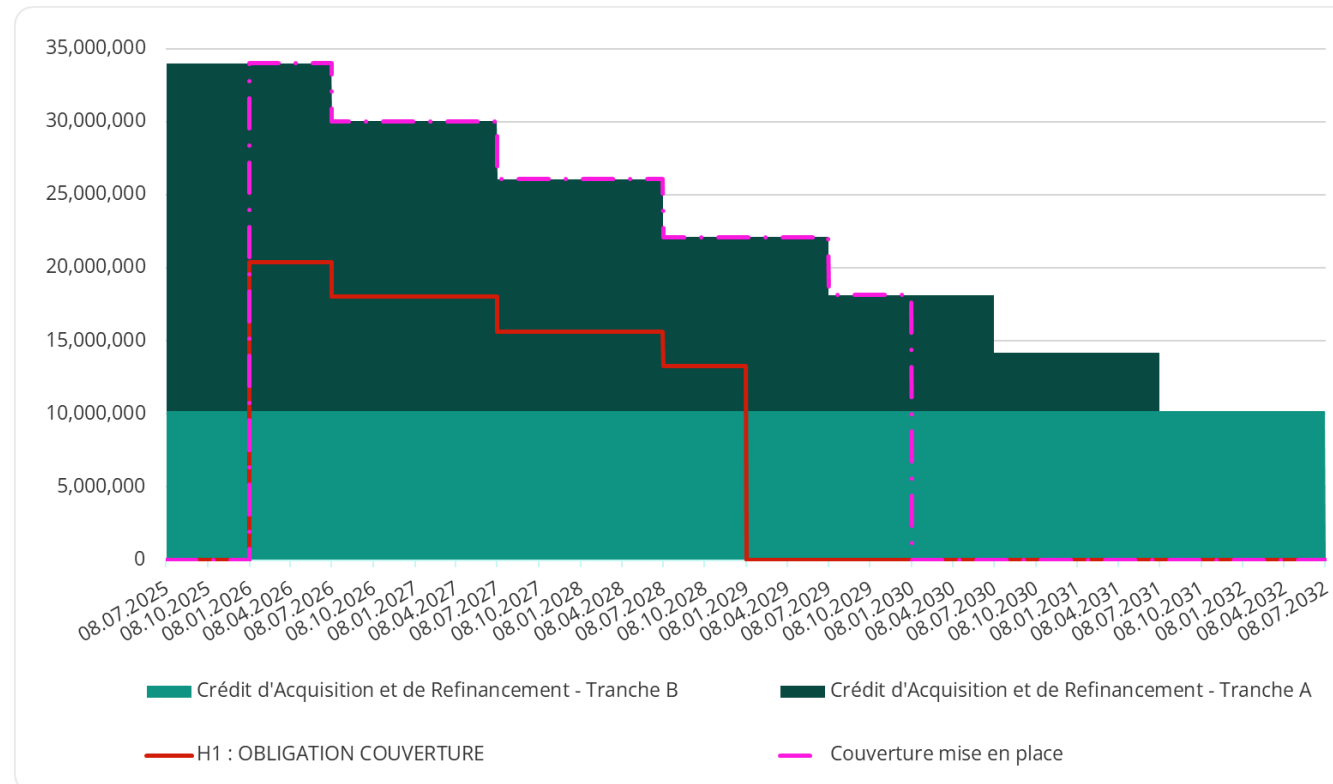


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE Groupe Le Bras



- **Stratégie de couverture mise en place** : H4 – Cap 2.50% - 100% du 08/01/2026 au 08/01/2030
- **Banque de couverture** : Société Générale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.2120%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 224'199€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 137'755€

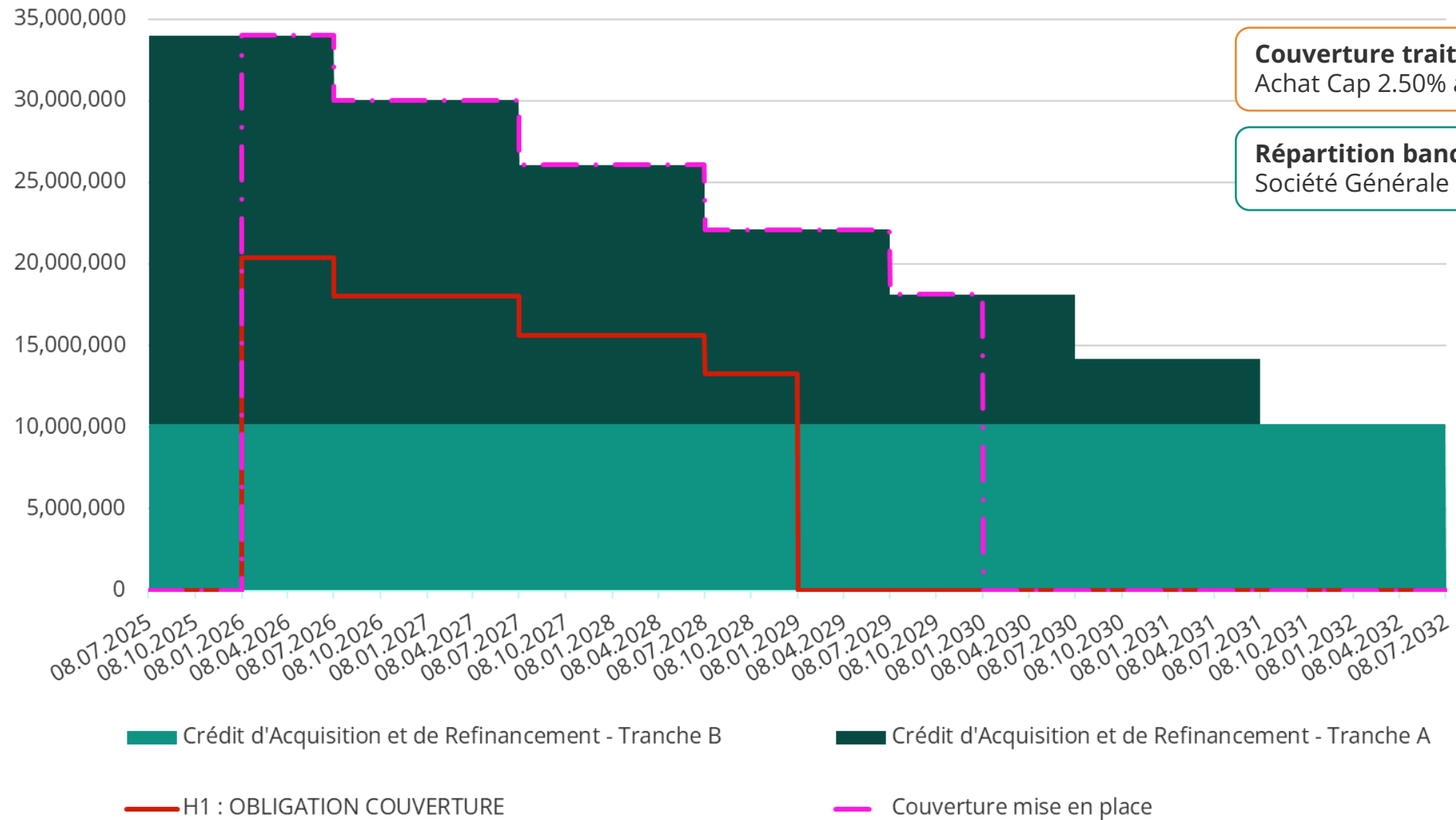


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2.50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : Banque Populaire, SG, LCL, CACIB, BPI.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €34'000'000 tiré le 08/07/2025, composé de :

- **Tranche A : €23'800'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 08/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €10'200'000**, amortissement in fine, échéance le 08/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Obligation de couverture :

Contrats de Couverture désigne collectivement la ou les conventions-cadres FBF (dans sa version de septembre 2013 et incluant ses annexes) et les confirmations y relatives (chacune telle que, le cas échéant, modifiée, complétée ou restructurée) devant être conclues (et maintenues après avoir été, le cas échéant, modifiées afin de satisfaire les conditions prévues aux présentes) par l'Emprunteur, au titre de la souscription de tout instrument de couverture de taux sous la forme de cap ou swap taux fixe contre taux variable auprès de toute Banque de Couverture, couvrant l'Emprunteur **contre une hausse de plus de 150 points de base** par rapport au taux prévalant à la Date de Signature, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement **dans un délai maximum de 6 mois à compter de la Date de Signature**, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à **hauteur de 60 % au moins de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement sur une durée de 3 ans minimum à compter de la Date de Signature**.

→ 08/01/2026

Banque de couverture : SG

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Société Générale

Cours d'exercice : 2.50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 12/01/2026

Date de début : 08/01/2026

Date de fin : 08/01/2030

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €34'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 08/01/2030: **0.2120%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€224'199**.

Primes à payer

Couverture SG

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
06.01.2026	08.01.2026	08.04.2026	08.04.2026	34,000,000	18,020	-206,179
02.04.2026	08.04.2026	08.07.2026	08.07.2026	34,000,000	18,220	-187,959
06.07.2026	08.07.2026	08.10.2026	08.10.2026	30,033,334	16,271	-171,687
06.10.2026	08.10.2026	08.01.2027	08.01.2027	30,033,334	16,271	-155,416
06.01.2027	08.01.2027	08.04.2027	08.04.2027	30,033,334	15,918	-139,498
06.04.2027	08.04.2027	08.07.2027	08.07.2027	30,033,334	16,095	-123,404
06.07.2027	08.07.2027	08.10.2027	08.10.2027	26,066,668	14,122	-109,281
06.10.2027	08.10.2027	10.01.2028	10.01.2028	26,066,668	14,429	-94,852
06.01.2028	10.01.2028	10.04.2028	10.04.2028	26,066,668	13,969	-80,883
06.04.2028	10.04.2028	10.07.2028	10.07.2028	26,066,668	13,969	-66,914
06.07.2028	10.07.2028	09.10.2028	09.10.2028	22,100,002	11,843	-55,071
05.10.2028	09.10.2028	08.01.2029	08.01.2029	22,100,002	11,843	-43,228
04.01.2029	08.01.2029	09.04.2029	09.04.2029	22,100,002	11,843	-31,385
05.04.2029	09.04.2029	09.07.2029	09.07.2029	22,100,002	11,843	-19,542
05.07.2029	09.07.2029	08.10.2029	08.10.2029	18,133,336	9,717	-9,824
04.10.2029	08.10.2029	08.01.2030	08.01.2030	18,133,336	9,824	0

Prime lissée

0.2120%

Total à payer

224,199

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD					
08.07.2025	08.10.2025	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000		0	0	0
08.10.2025	08.01.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000		0	0	0
08.01.2026	08.04.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000	60%	20,400,000	20,400,000	34,000,000
08.04.2026	08.07.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000	60%	20,400,000	20,400,000	34,000,000
08.07.2026	08.10.2026	3,966,666	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334
08.10.2026	08.01.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334
08.01.2027	08.04.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334
08.04.2027	08.07.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334
08.07.2027	08.10.2027	3,966,666	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668
08.10.2027	08.01.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668
08.01.2028	08.04.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668
08.04.2028	08.07.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668
08.07.2028	08.10.2028	3,966,666	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002	60%	13,260,001	13,260,001	22,100,002
08.10.2028	08.01.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002	60%	13,260,001	13,260,001	22,100,002
08.01.2029	08.04.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002		0	0	22,100,002
08.04.2029	08.07.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002		0	0	22,100,002
08.07.2029	08.10.2029	3,966,666	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336
08.10.2029	08.01.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336
08.01.2030	08.04.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	0
08.04.2030	08.07.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	0
08.07.2030	08.10.2030	3,966,666	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	0
08.10.2030	08.01.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	0
08.01.2031	08.04.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	0
08.04.2031	08.07.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	0
08.07.2031	08.10.2031	3,966,670	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	0
08.10.2031	08.01.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	0
08.01.2032	08.04.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	0
08.04.2032	08.07.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	0
08.07.2032	08.10.2032	0	0	10,200,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	10,572
-------------	--------

SG

Economies totales

137,755

Taux/Prix sans marge bancaire	203,372
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	361,954
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (15 points de base) *	158,582
---	---------

Prix final	224,199
------------	---------

Marge finale	20,827
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 15 à 20 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 15 points de base est utilisée pour cette comparaison.

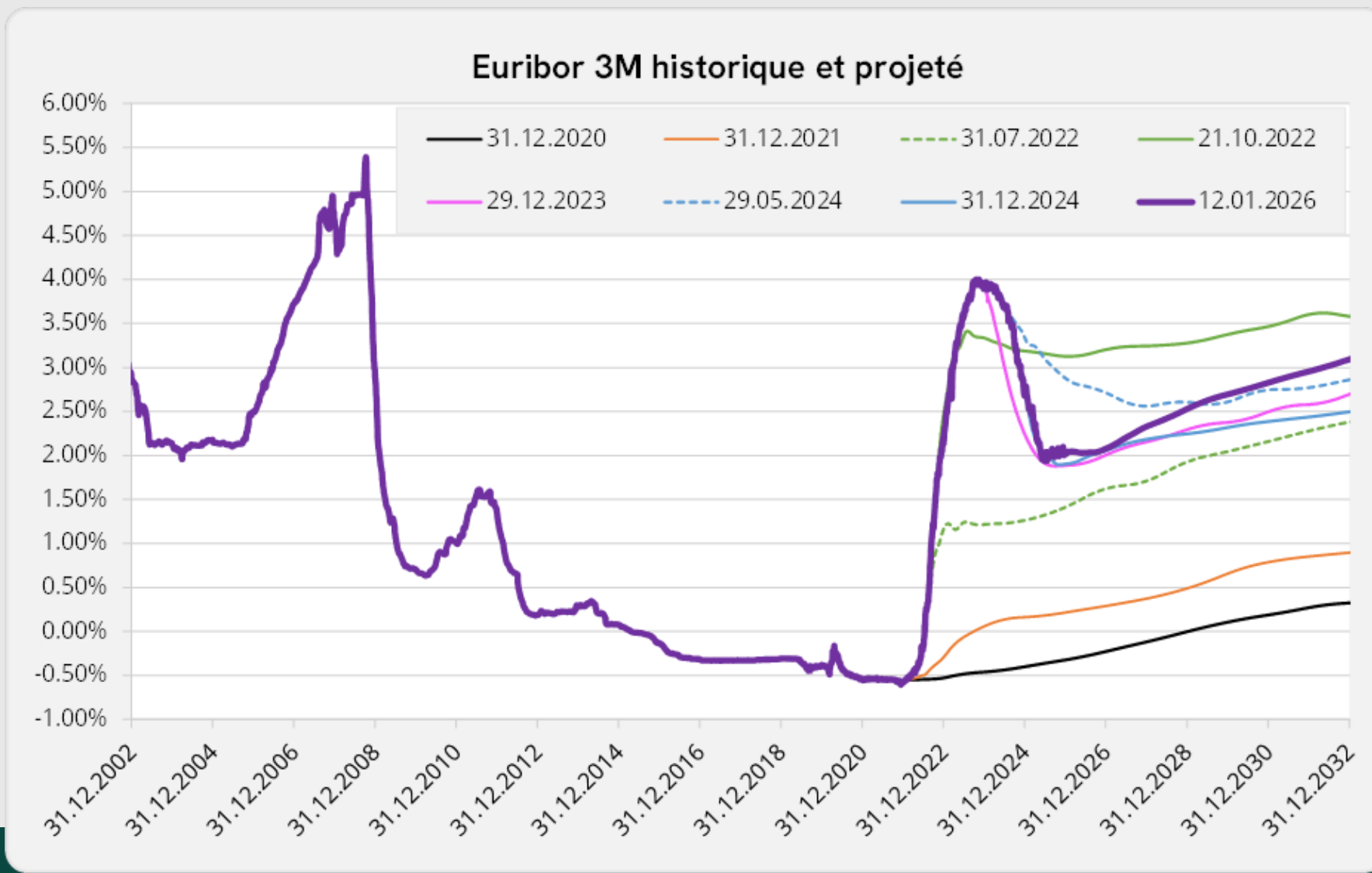
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

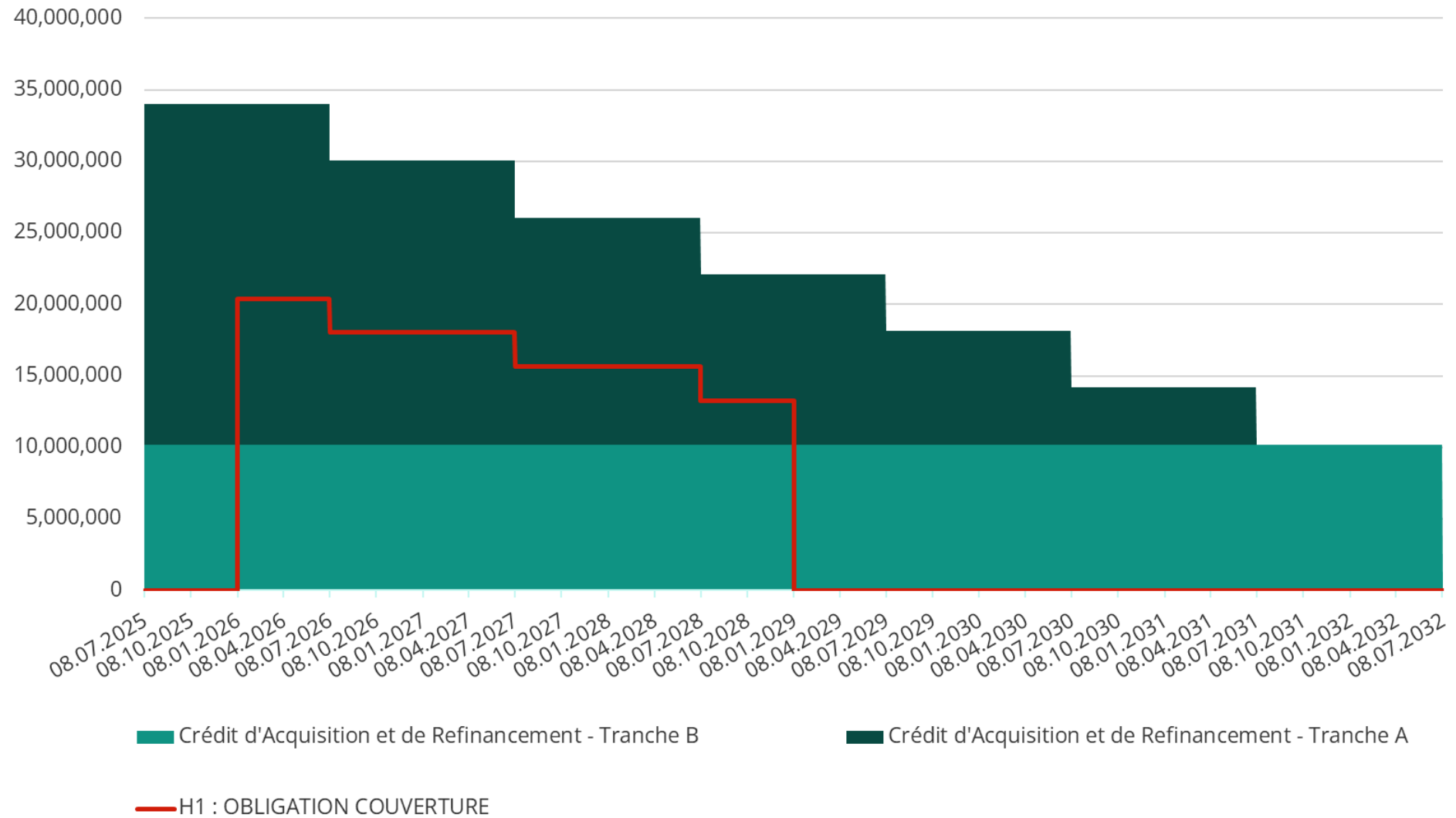
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (12/01/2026)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €34'000'000 tiré le 08/07/2025, composé de :

- **Tranche A : €23'800'000**, amortissement annuel linéaire, échéance le 08/07/2031, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,00%.
- **Tranche B : €10'200'000**, amortissement in fine, échéance le 08/07/2032, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,30%.

Obligation de couverture :

Contrats de Couverture désigne collectivement la ou les conventions-cadres FBF (dans sa version de septembre 2013 et incluant ses annexes) et les confirmations y relatives (chacune telle que, le cas échéant, modifiée, complétée ou restructurée) devant être conclues (et maintenues après avoir été, le cas échéant, modifiées afin de satisfaire les conditions prévues aux présentes) par l'Emprunteur, au titre de la souscription de tout instrument de couverture de taux sous la forme de cap ou swap taux fixe contre taux variable auprès de toute Banque de Couverture, couvrant l'Emprunteur **contre une hausse de plus de 150 points de base** par rapport au taux prévalant à la Date de Signature, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement **dans un délai maximum de 6 mois à compter de la Date de Signature**, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à **hauteur de 60 % au moins de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement sur une durée de 3 ans minimum à compter de la Date de Signature.**

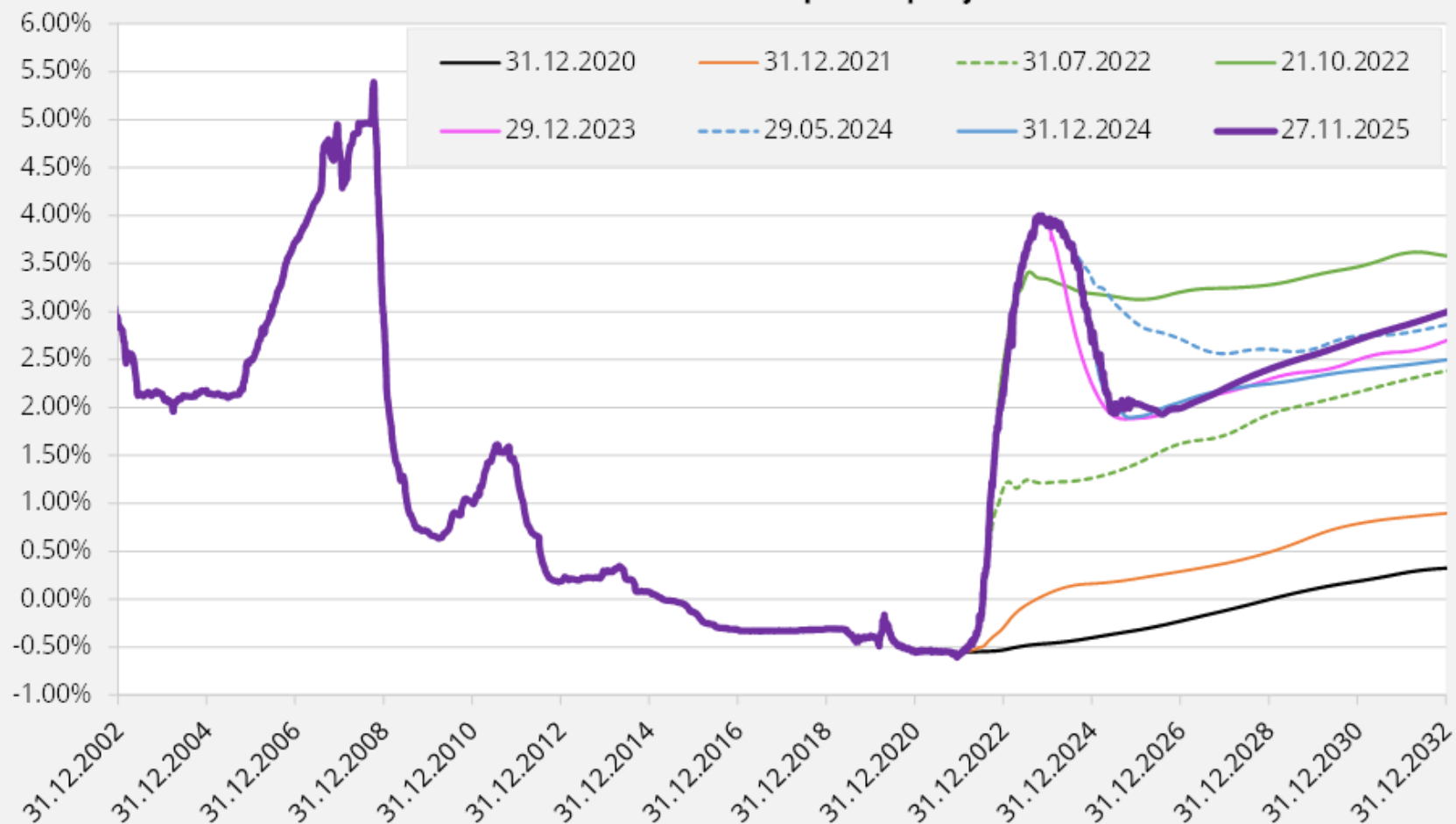
→ 08/01/2026

Banques de couverture: Société Générale

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 3M historique et projeté

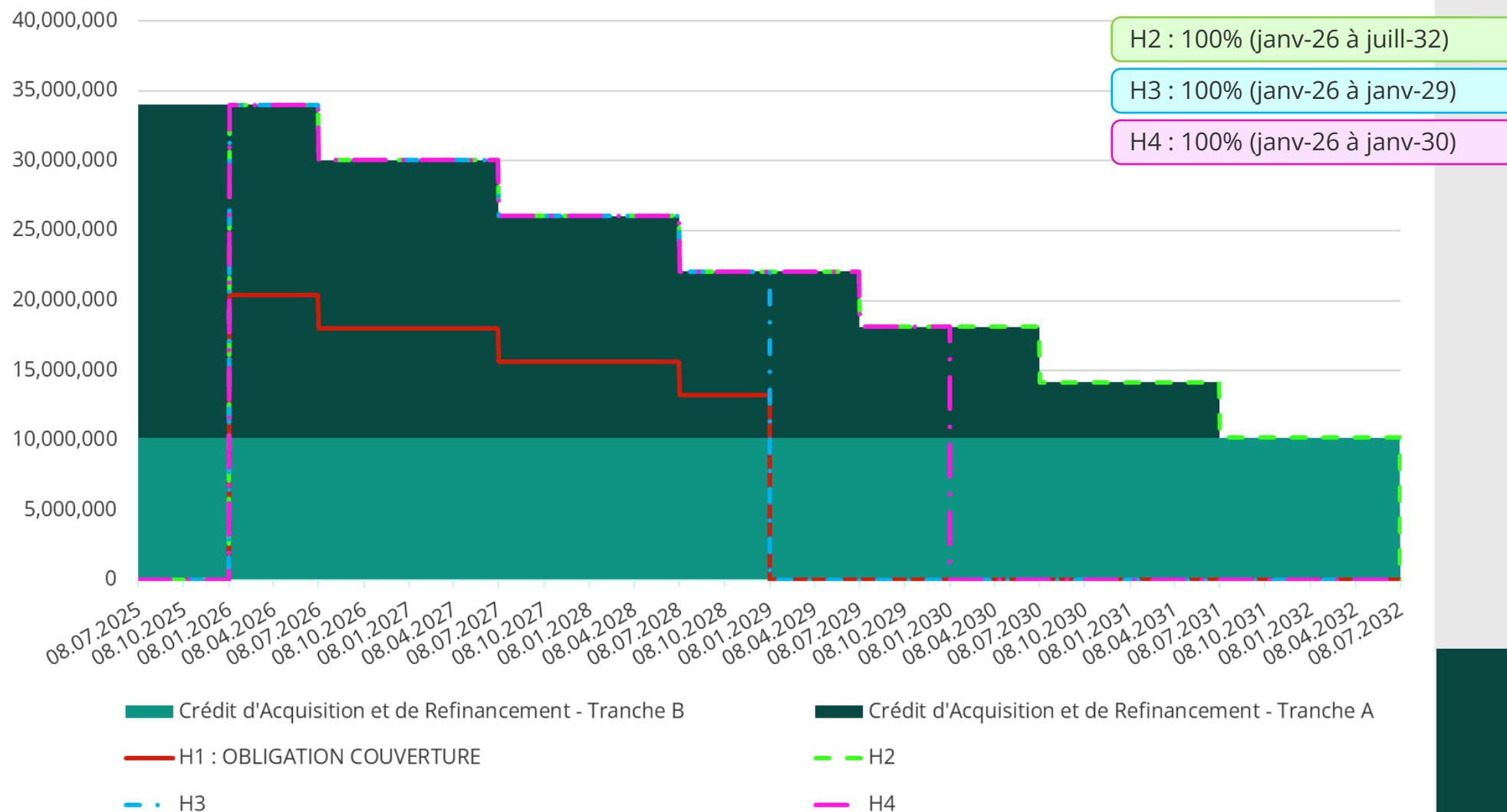


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

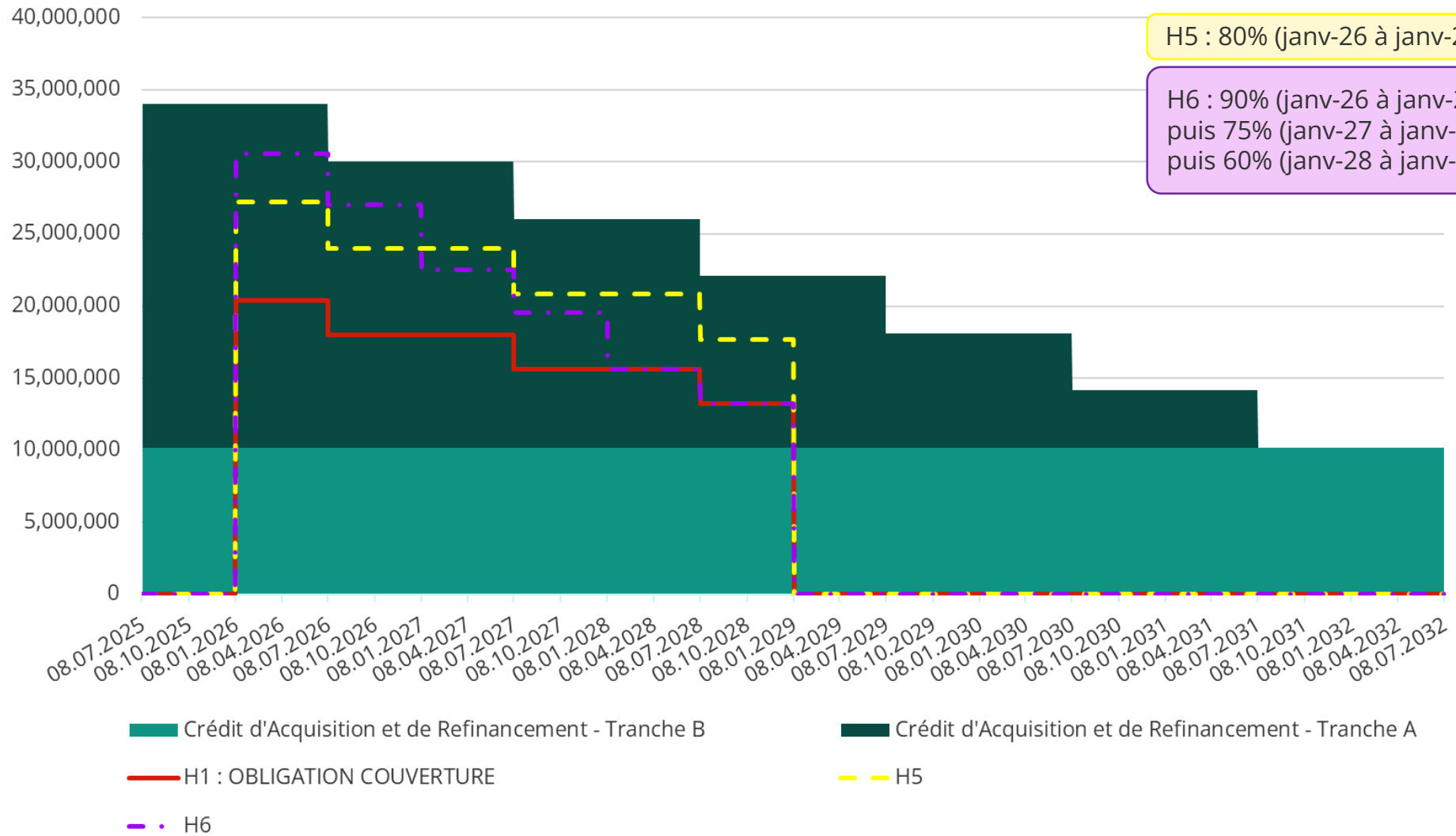
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	5,120	13,957	8,534	10,572	6,827	6,520
Swap sans Floor	2.18%	2.36%	2.18%	2.25%	2.18%	2.16%
Swap avec Floor	2.19%	2.38%	2.19%	2.26%	2.19%	2.17%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	20,400,000	34,000,000	34,000,000	34,000,000	27,200,000	30,600,000
Début de période	08.01.2026	08.01.2026	08.01.2026	08.01.2026	08.01.2026	08.01.2026
Fin de période	08.01.2029	08.07.2032	08.01.2029	08.01.2030	08.01.2029	08.01.2029
Valeur 1bp en EUR	5,120	13,957	8,534	10,572	6,827	6,520

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.19%	2.38%	2.19%	2.26%	2.19%	2.17%
Taux financement Max	2.19%	2.38%	2.19%	2.26%	2.19%	2.17%

Cap 2% annualisé	0.33%	0.57%	0.33%	0.42%	0.33%	0.30%
Taux financement Max	2.33%	2.57%	2.33%	2.42%	2.33%	2.30%

Cap 2.5% annualisé	0.18%	0.36%	0.18%	0.24%	0.18%	0.16%
Taux financement Max	2.68%	2.86%	2.68%	2.74%	2.68%	2.66%

Cap 3% annualisé	0.13%	0.25%	0.13%	0.17%	0.13%	0.12%
Taux financement Max	3.13%	3.25%	3.13%	3.17%	3.13%	3.12%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	1,086,900	3,138,000	1,811,200	2,294,700	1,448,900	1,375,500
Cap 2%	165,200	751,900	275,300	428,100	220,200	192,700
Cap 2.5%	88,000	479,800	146,700	246,700	117,400	101,300
Cap 3%	62,200	335,300	103,700	169,800	82,900	73,400

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies:

H1 : 60% (janv-26 à janv-29).

H2 : 100% (janv-26 à juill-32).

H3 : 100% (janv-26 à janv-29).

H4 : 100% (janv-26 à janv-30).

H5 : 80% (janv-26 à janv-29).

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 75% (janv-27 à janv-28)
puis 60% (janv-28 à janv-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
06.01.2026	08.01.2026	08.04.2026	08.04.2026	30,600,000	11,879	-89,421
02.04.2026	08.04.2026	08.07.2026	08.07.2026	30,600,000	12,011	-77,410
06.07.2026	08.07.2026	08.10.2026	08.10.2026	27,030,001	10,726	-66,684
06.10.2026	08.10.2026	08.01.2027	08.01.2027	27,030,001	10,726	-55,958
06.01.2027	08.01.2027	08.04.2027	08.04.2027	22,525,001	8,744	-47,213
06.04.2027	08.04.2027	08.07.2027	08.07.2027	22,525,001	8,841	-38,372
06.07.2027	08.07.2027	08.10.2027	08.10.2027	19,550,001	7,758	-30,614
06.10.2027	08.10.2027	10.01.2028	10.01.2028	19,550,001	7,927	-22,687
06.01.2028	10.01.2028	10.04.2028	10.04.2028	15,640,001	6,139	-16,548
06.04.2028	10.04.2028	10.07.2028	10.07.2028	15,640,001	6,139	-10,409
06.07.2028	10.07.2028	09.10.2028	09.10.2028	13,260,001	5,205	-5,205
05.10.2028	09.10.2028	08.01.2029	08.01.2029	13,260,001	5,205	0

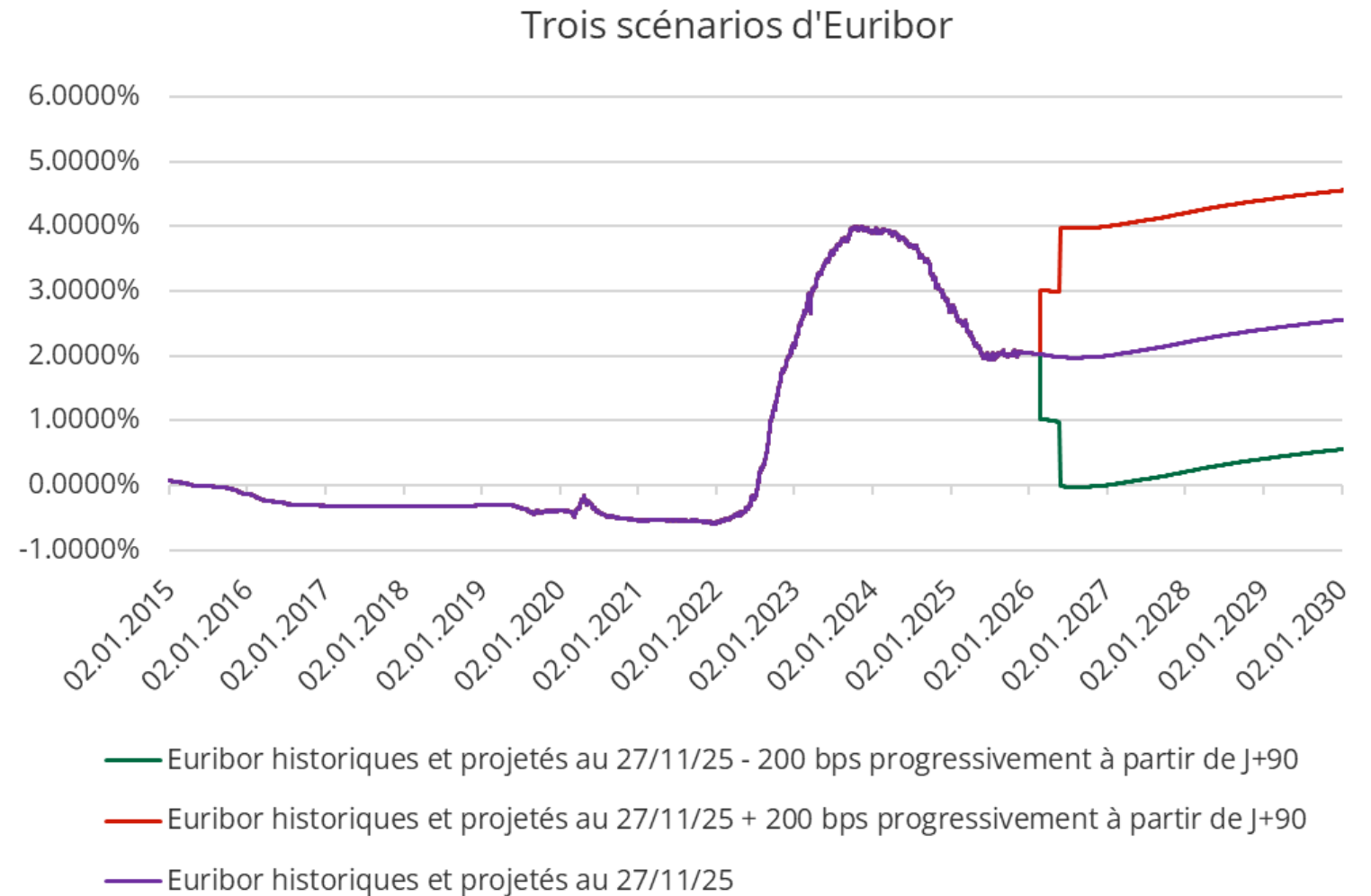
Prime lissée	0.16%
--------------	-------

Total à payer	101,300
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

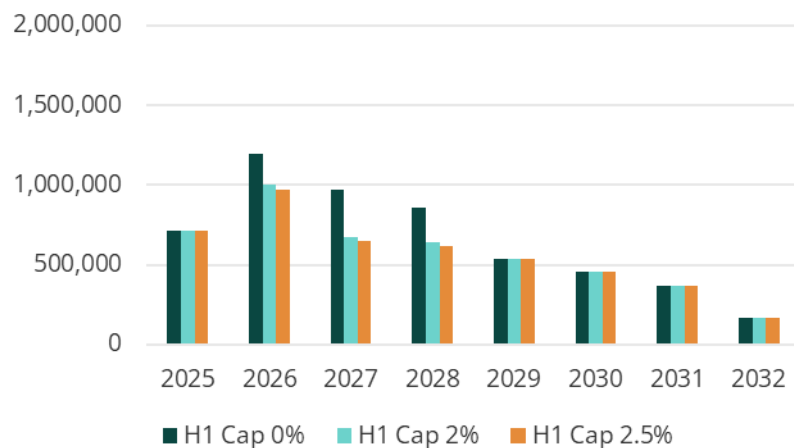
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **juillet 2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A), **2,30%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

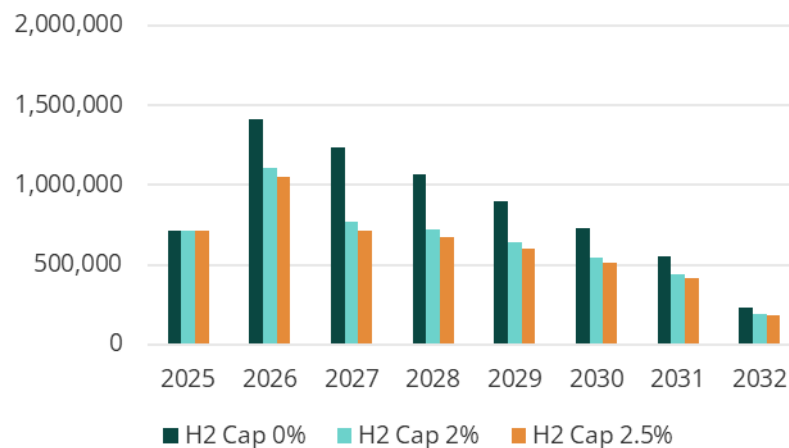


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

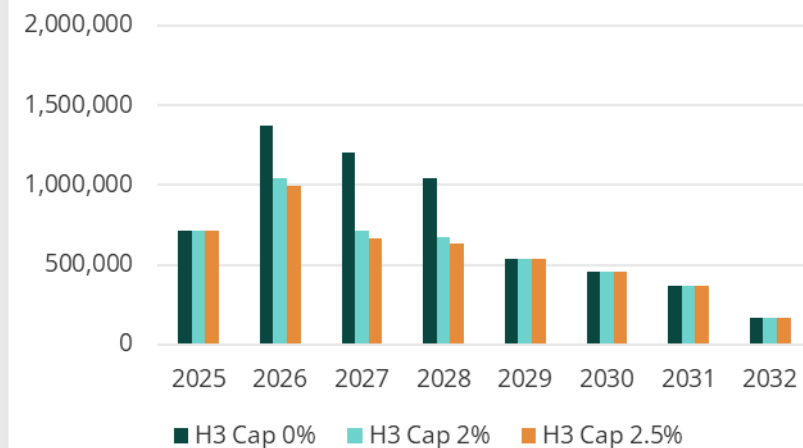
STRATEGIE H1



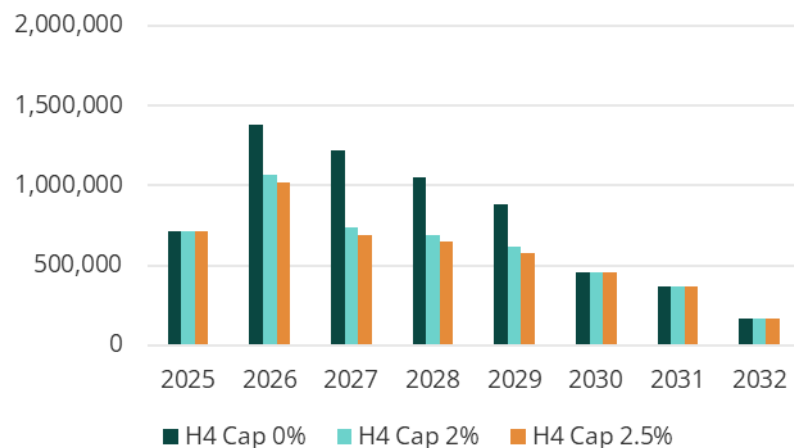
STRATEGIE H2



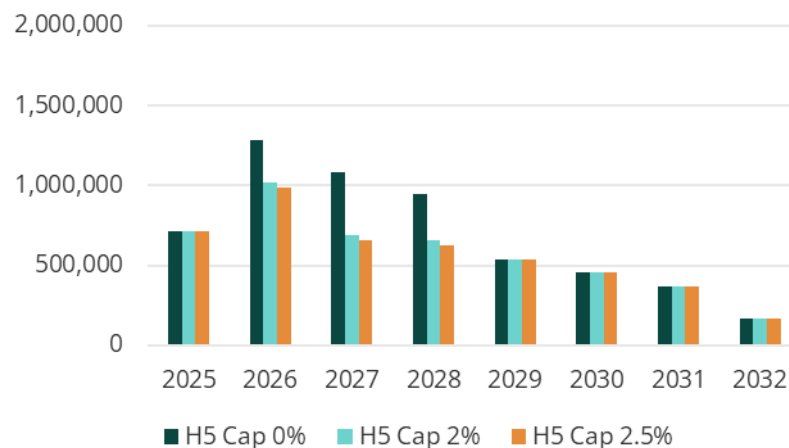
STRATEGIE H3



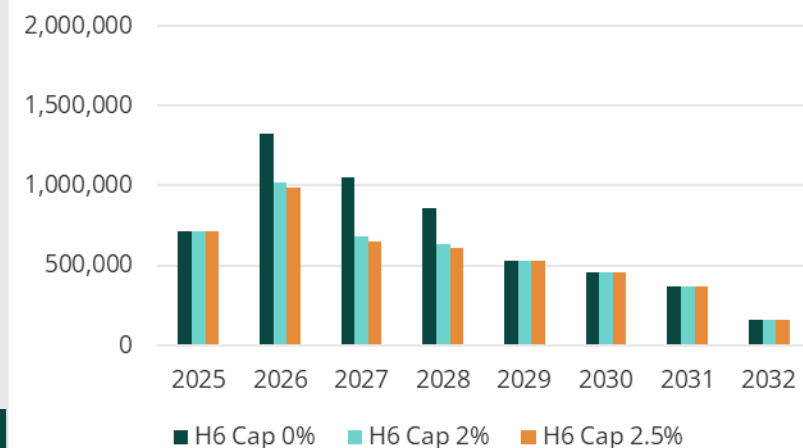
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

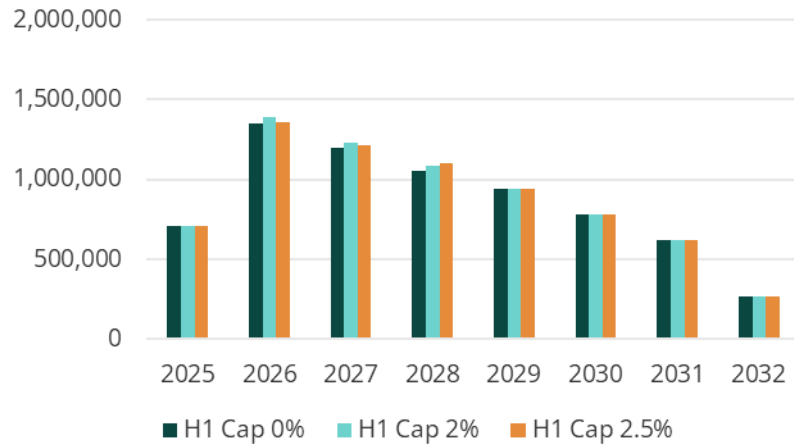


STRATEGIE H6

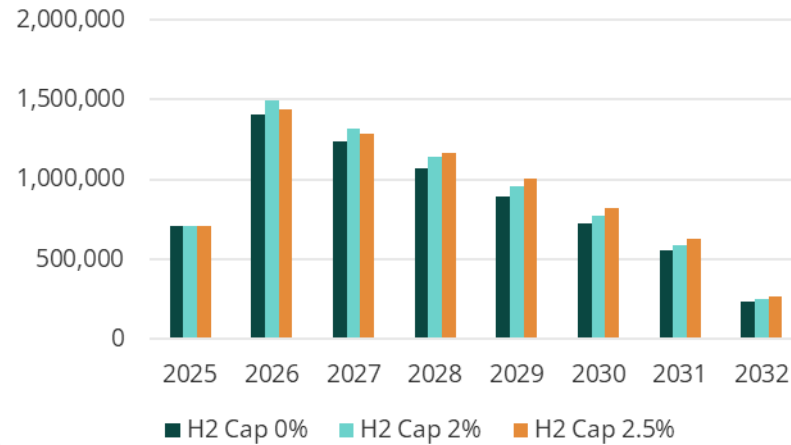


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

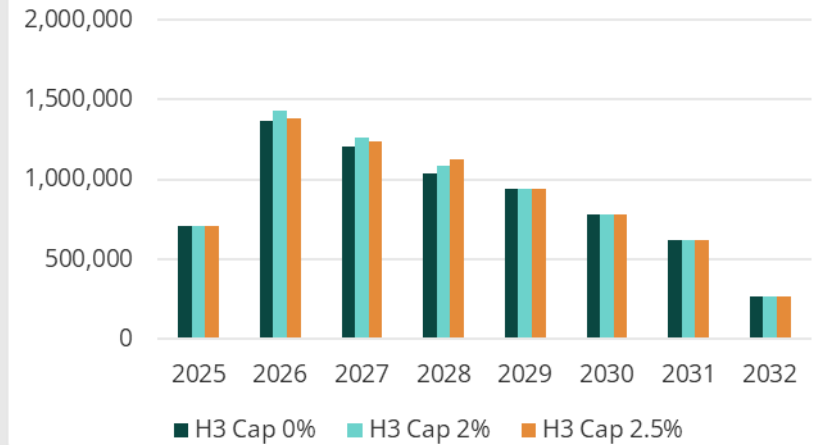
STRATEGIE H1



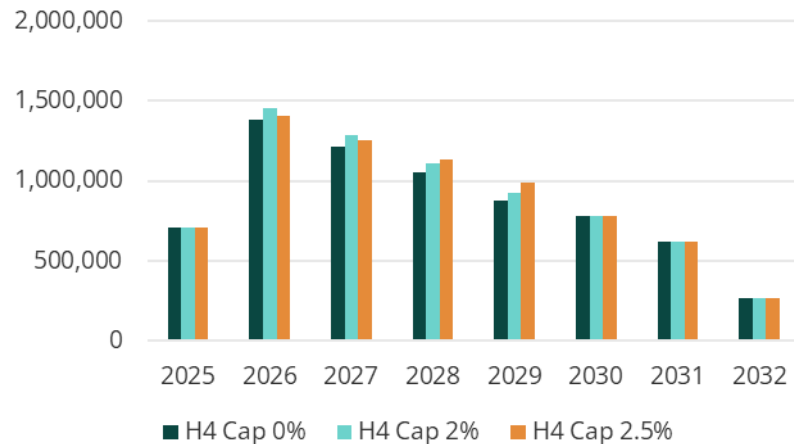
STRATEGIE H2



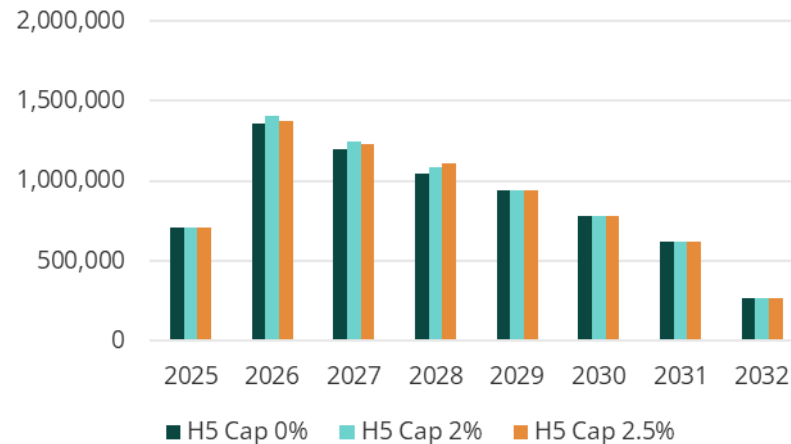
STRATEGIE H3



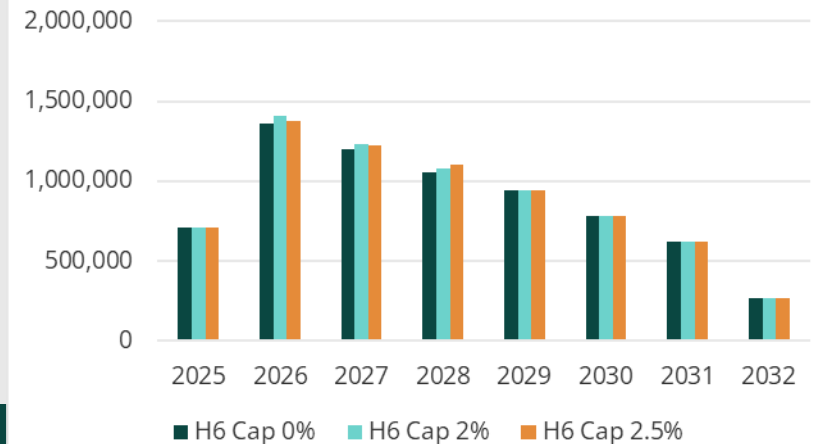
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

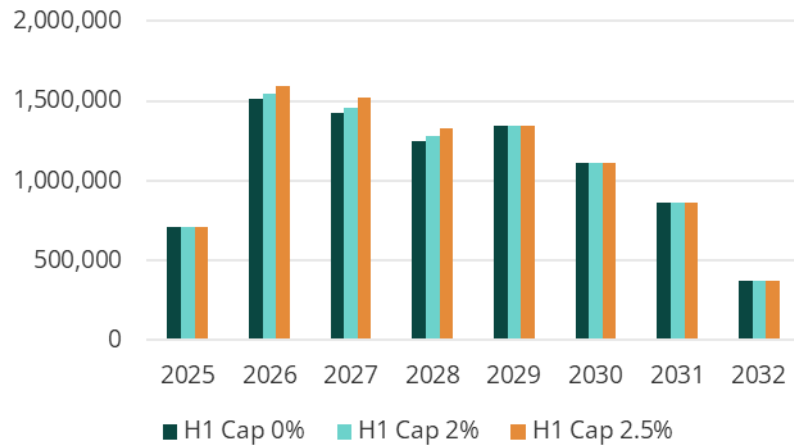


STRATEGIE H6

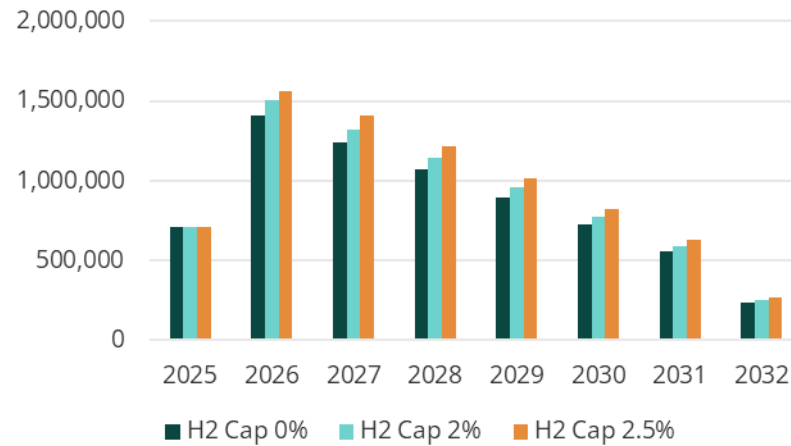


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

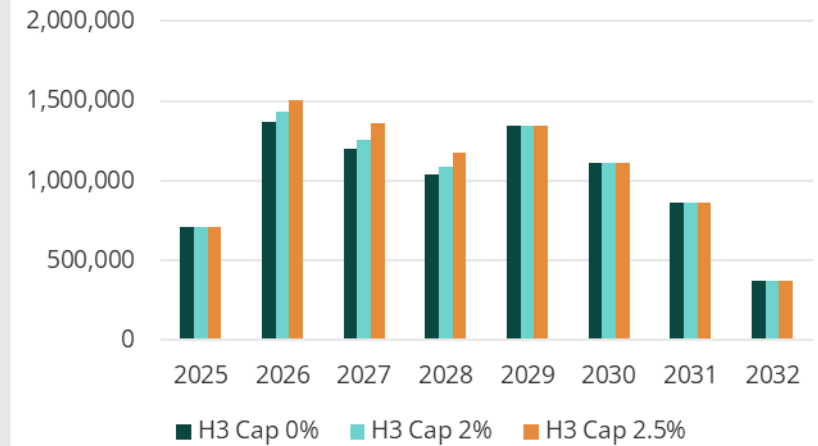
STRATEGIE H1



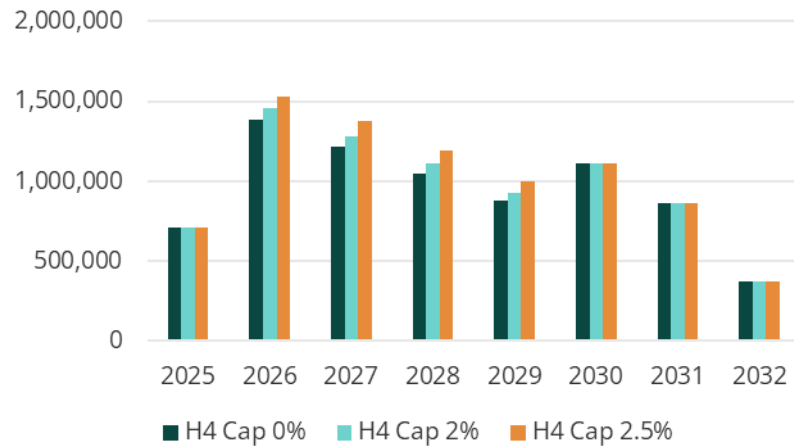
STRATEGIE H2



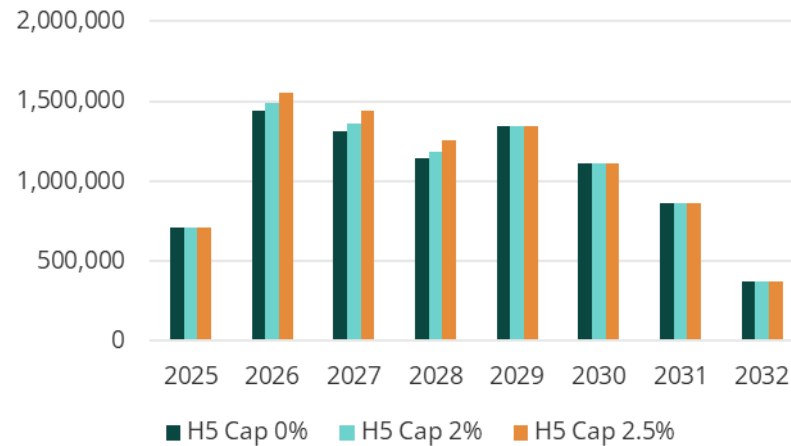
STRATEGIE H3



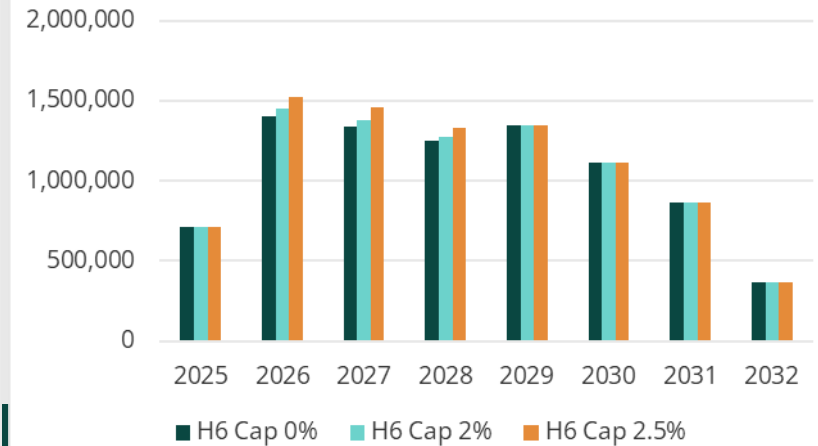
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

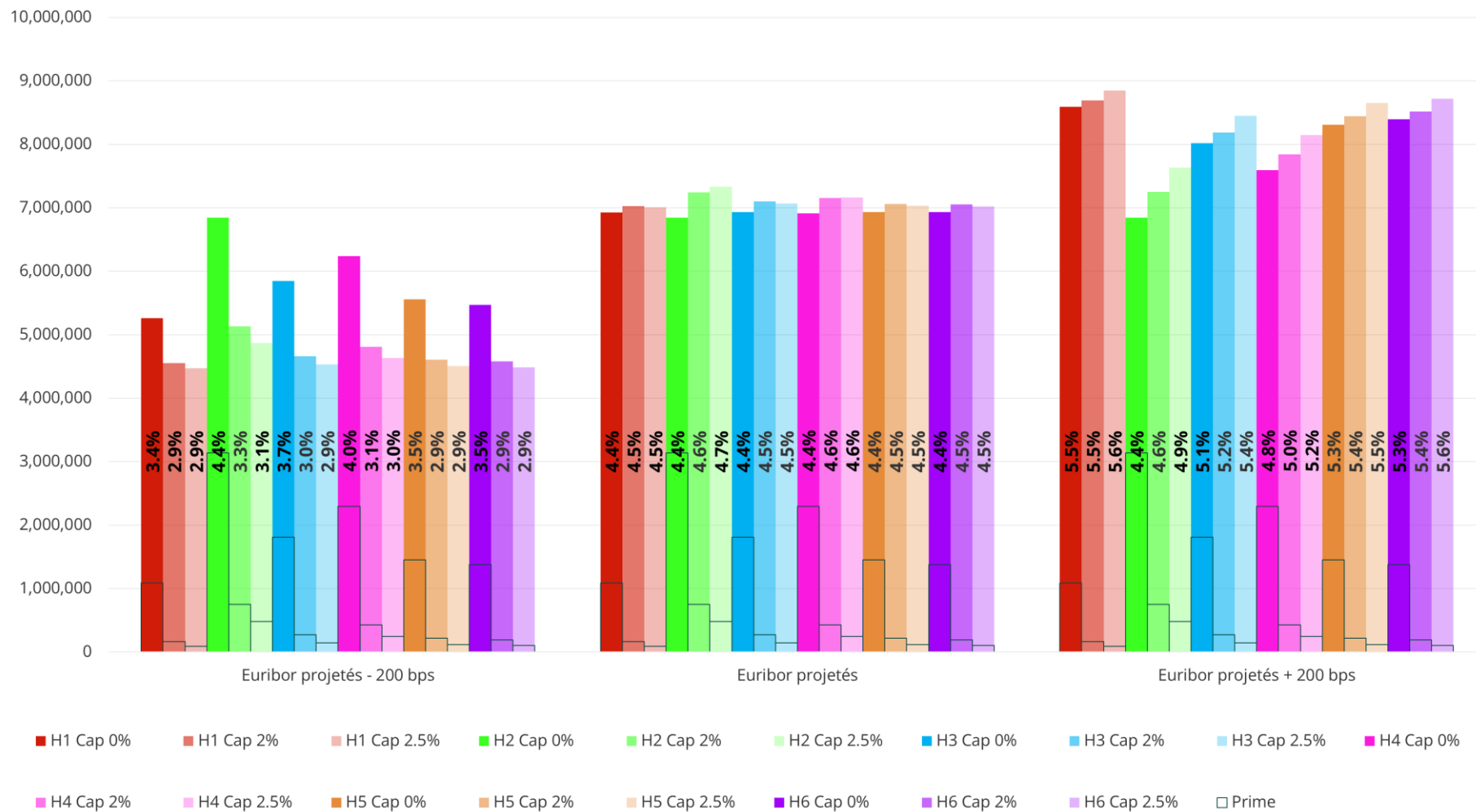


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	5,263,574	4,549,828	4,474,575	6,842,322	5,135,230	4,866,375	5,847,941	4,658,630	4,533,275
Euribor projetés	6,926,946	7,026,971	7,006,104	6,842,322	7,243,696	7,328,190	6,932,541	7,099,515	7,064,804
Euribor projetés + 200 bps	8,591,901	8,694,300	8,849,572	6,842,322	7,247,654	7,634,156	8,017,141	8,188,073	8,446,925

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	6,236,976	4,811,430	4,633,275	5,555,608	4,604,179	4,503,975	5,471,322	4,576,354	4,487,875
Euribor projetés	6,913,986	7,157,851	7,163,792	6,929,594	7,063,193	7,035,504	6,932,727	7,050,402	7,019,404
Euribor projetés + 200 bps	7,590,995	7,838,817	8,146,768	8,304,371	8,441,136	8,648,298	8,394,527	8,515,764	8,715,043

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTUR E	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD									
08.07.2025	08.10.2025	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000		0	0	0	0	0	0	0
08.10.2025	08.01.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000		0	0	0	0	0	0	0
08.01.2026	08.04.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000	60%	20,400,000	20,400,000	34,000,000	34,000,000	34,000,000	27,200,000	30,600,000
08.04.2026	08.07.2026	0	23,800,000	0	10,200,000	34,000,000	60%	20,400,000	20,400,000	34,000,000	34,000,000	34,000,000	27,200,000	30,600,000
08.07.2026	08.10.2026	3,966,666	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334	30,033,334	30,033,334	24,026,667	27,030,001
08.10.2026	08.01.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334	30,033,334	30,033,334	24,026,667	27,030,001
08.01.2027	08.04.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334	30,033,334	30,033,334	24,026,667	22,525,001
08.04.2027	08.07.2027	0	19,833,334	0	10,200,000	30,033,334	60%	18,020,000	18,020,000	30,033,334	30,033,334	30,033,334	24,026,667	22,525,001
08.07.2027	08.10.2027	3,966,666	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668	26,066,668	26,066,668	20,853,334	19,550,001
08.10.2027	08.01.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668	26,066,668	26,066,668	20,853,334	19,550,001
08.01.2028	08.04.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668	26,066,668	26,066,668	20,853,334	15,640,001
08.04.2028	08.07.2028	0	15,866,668	0	10,200,000	26,066,668	60%	15,640,001	15,640,001	26,066,668	26,066,668	26,066,668	20,853,334	15,640,001
08.07.2028	08.10.2028	3,966,666	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002	60%	13,260,001	13,260,001	22,100,002	22,100,002	22,100,002	17,680,002	13,260,001
08.10.2028	08.01.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002	60%	13,260,001	13,260,001	22,100,002	22,100,002	22,100,002	17,680,002	13,260,001
08.01.2029	08.04.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002		0	0	22,100,002	0	22,100,002	0	0
08.04.2029	08.07.2029	0	11,900,002	0	10,200,000	22,100,002		0	0	22,100,002	0	22,100,002	0	0
08.07.2029	08.10.2029	3,966,666	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336	0	18,133,336	0	0
08.10.2029	08.01.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336	0	18,133,336	0	0
08.01.2030	08.04.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336	0	0	0	0
08.04.2030	08.07.2030	0	7,933,336	0	10,200,000	18,133,336		0	0	18,133,336	0	0	0	0
08.07.2030	08.10.2030	3,966,666	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	14,166,670	0	0	0	0
08.10.2030	08.01.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	14,166,670	0	0	0	0
08.01.2031	08.04.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	14,166,670	0	0	0	0
08.04.2031	08.07.2031	0	3,966,670	0	10,200,000	14,166,670		0	0	14,166,670	0	0	0	0
08.07.2031	08.10.2031	3,966,670	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	0	0	0
08.10.2031	08.01.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	0	0	0
08.01.2032	08.04.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	0	0	0
08.04.2032	08.07.2032	0	0	0	10,200,000	10,200,000		0	0	10,200,000	0	0	0	0
08.07.2032	08.10.2032	0	0	10,200,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Contrat

Clauses contractuelles

Date : 8 juillet 2025

CONTRAT DE CREDIT

Entre

Groupe Le Bras
(Emprunteur)

Et

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
(Coordinateur)

Et

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
(Arrangeur)

Et

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
(Agent et Agent des Sûretés)

Et

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
(Preneur Ferme)

Et

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
(Prêteur Initial)



Clauses contractuelles

Financement

L'Emprunteur a sollicité du Preneur Ferme la mise à sa disposition d'un crédit d'acquisition et de refinancement d'un montant total maximum en principal de 34.000.000 € destiné au financement d'une partie du Prix d'Acquisition et des Prêts Intragroupe (tels que définis ci-après), ces derniers ayant pour objet de rembourser l'Endettement Financier Refinancé (tel que défini ci-après) et (concernant le Prêt Intragroupe Cible uniquement) de financer une partie du prix d'acquisition des titres détenus par SLB Investissement dans les membres du Groupe, ainsi que des frais afférents à ces opérations (le « **Crédit d'Acquisition et de Refinancement** »).

Crédit d'Acquisition et de Refinancement désigne le crédit d'acquisition et de refinancement d'un montant maximum en principal de 34.000.000 € mis à disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs, à concurrence de leur Engagement respectif, dans les conditions prévues par le Contrat, et composé de la Tranche A et de la Tranche B.

Date de Signature désigne la date de signature du Contrat.

Date de Tirage désigne la date de réalisation du Tirage, sous réserve de la réalisation de toute condition préalable applicable, indiquée par l'Emprunteur dans la Lettre de Réserve de Fonds.

Tranche A désigne la tranche *amortissable* du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 23.800.000 € mise à disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs, à concurrence de leur Engagement respectif.

Tranche B désigne la tranche *in fine* du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 10.200.000 € mise à disposition de l'Emprunteur par les Prêteurs, à concurrence de leur Engagement respectif.

Clauses contractuelles

Remboursement

REMBOURSEMENT DU CREDIT D'ACQUISITION ET DE REFINANCEMENT

Remboursement à l'échéance

(a) Remboursement de la Tranche A

L'Emprunteur remboursera à l'Agent, pour le compte de chaque Prêteur, l'Encours de la Tranche A en euros, aux différentes dates remboursement indiquées ci-après :

Dates de Remboursement de la Tranche A	Montant en principal devant faire l'objet d'un remboursement
08/07/2026	3.966.666 €
08/07/2027	3.966.666 €
08/07/2028	3.966.666 €
08/07/2029	3.966.666 €
08/07/2030	3.966.666 €
08/07/2031	3.966.670 €
Total	23.800.000 €

(b) Remboursement de la Tranche B

L'Emprunteur remboursera à l'Agent, pour le compte de chaque Prêteur, l'Encours de la Tranche B en euros, à la Date Finale de Remboursement de la Tranche B.

(c) À la Date Finale de Remboursement, l'Emprunteur devra avoir remboursé et payé à l'Agent, pour le compte de chaque Prêteur, l'ensemble des sommes dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires, au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement.

(d) Tout montant remboursé au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement ne pourra en aucun cas être réemprunté.

Date Finale de Remboursement désigne :

(a) concernant la Tranche A, le 8 juillet 2031 ; et

(b) concernant la Tranche B, le 8 juillet 2032.

Clauses contractuelles

Intérêts

EURIBOR désigne le taux d'intérêts annuel, administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires auquel les dépôts interbancaires à terme en euros pour une durée similaire à celle d'une Période d'Intérêt, sont offerts entre banques de première signature des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange 2 Jours Ouvrés avant le début de la Période d'Intérêts ou du Tirage. En cas de modification des caractéristiques de l'EURIBOR ou de sa méthodologie de calcul, des modalités de sa publication ou de l'organisme le publiant, le taux résultant de cette modification s'appliquera de plein droit au Contrat et toute référence à l'EURIBOR sera réputée être une référence à ce taux.

Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

En cas de non-publication temporaire ou d'Évènement Affectant l'EURIBOR, le taux de référence applicable sera :

- (a) le taux de référence désigné comme le taux de remplacement de l'EURIBOR par l'administrateur en charge de l'EURIBOR ; ou
- (b) s'il n'existe pas de taux de référence ainsi désigné ou si le taux ainsi désigné n'est pas conforme à la réglementation sur les indices éligibles, le taux de référence désigné par l'Autorité de Régulation Compétente ; ou
- (c) tant que le taux de référence n'a pas été désigné selon les termes des paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, ou s'il n'existe pas de taux de référence ainsi désigné, le taux de référence convenu par les parties comme le taux de référence approprié pour remplacer l'EURIBOR, étant précisé que tant qu'aucun accord n'aura été convenu entre les parties, le taux de référence applicable sera l'€STR publié le jour où l'EURIBOR n'est plus publié augmenté d'un écart égal à la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre l'€STR et l'EURIBOR sur la période des 30 derniers Jours Ouvrés précédant la date à laquelle l'EURIBOR a cessé d'être publié,

étant précisé qu'à tout moment au cas où l'€STR n'est pas disponible pour la détermination du taux visé au paragraphe (c) ci-dessus, c'est le taux d'intérêt de la facilité de dépôt au jour le jour (*Eurosystem deposit facility rate*) utilisé par les banques au sein de la zone euro et publié par la Banque Centrale Européenne sur son site internet qui sera appliqué, augmenté d'un écart égal à la moyenne arithmétique de la différence quotidienne entre ce taux (*Eurosystem deposit facility rate*) et l'€STR sur la période des 30 derniers Jours Ouvrés précédant la date à laquelle l'€STR a cessé d'être publié.

Il est entendu que si l'EURIBOR est à nouveau publié, l'EURIBOR sera appliqué à compter de la date à laquelle il est publié à nouveau.

Dans les cas où le taux, tel que calculé dans les hypothèses ci-dessus, serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

Clauses contractuelles

Intérêts

Date de Paiement d'Intérêts désigne le dernier jour d'une Période d'Intérêts, à savoir les 8 janvier, 8 avril, 8 juillet et 8 octobre de chaque année civile, dans chaque cas sous réserve de l'application des stipulations de l'Article 20.8 (*Jours Ouvrés*).

Période d'Intérêts désigne toute période d'une durée de 3 mois par référence à laquelle des intérêts sont calculés et exigibles au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, telle que définie par l'Article 5 (*Périodes d'Intérêts*).

PERIODES D'INTERETS

- (a) Toute Période d'Intérêts sera trimestrielle, étant précisé que :
 - (i) la première Période d'Intérêts commencera à la Date de Tirage et se terminera à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts ;
 - (ii) chacune des Périodes d'Intérêts débutera à l'issue de sa Période d'Intérêts immédiatement précédente, les Périodes d'Intérêts devant se succéder sans interruption jusqu'à la Date Finale de Remboursement de la Tranche concernée ; et
 - (iii) la dernière Période d'Intérêts au titre de toute Tranche commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la Date Finale de Remboursement de la Tranche concernée.
- (b) Aucune Période d'Intérêts ne pourra avoir une durée allant au-delà de la Date Finale de Remboursement de la Tranche concernée.

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge Applicable désigne la marge applicable au Crédit d'Acquisition et de Refinancement, s'élevant :

- (a) concernant la Tranche A, à 2,00 % l'an ; et
- (b) concernant la Tranche B, à 2,30 % l'an,

le cas échéant ajustée conformément aux stipulations de l'Article 4.3 (*Ajustement de la Marge Applicable*) et/ou de l'Article 2.5 (*Market flex*).

Ajustement de la Marge Applicable

La Marge Applicable variera (de plusieurs niveaux le cas échéant) en fonction du niveau du Ratio R1 selon les modalités suivantes :

Ratio R1	Marge Applicable à la Tranche A	Marge Applicable à la Tranche B
Ratio R1 inférieur à 1,50x	1,60 %	1,90 %
R1 supérieur ou égal à 1,50x mais inférieur à 2,50x	1,80 %	2,10 %
R1 supérieur ou égal à 2,50x mais inférieur à 3,50x	2,00 %	2,30 %
R1 supérieur ou égal à 3,50x mais inférieur à 4,00x	2,20 %	2,50 %
R1 supérieur ou égal à 4,00x	2,40 %	2,70 %

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Banque de Couverture désigne tout Prêteur ou tout Affilié d'un Prêteur qui se portera contrepartie à tout Contrat de Couverture et, le cas échéant, tout successeur et ayant-droit ou cessionnaire ayant par ailleurs la qualité de Prêteur ou d'Affilié d'un Prêteur.

Contrats de Couverture désigne collectivement la ou les conventions-cadres FBF (dans sa version de septembre 2013 et incluant ses annexes) et les confirmations y relatives (chacune telle que, le cas échéant, modifiée, complétée ou restructurée) devant être conclues (et maintenues après avoir été, le cas échéant, modifiées afin de satisfaire les conditions prévues aux présentes) par l'Emprunteur, au titre de la souscription de tout instrument de couverture de taux sous la forme de cap ou swap taux fixe contre taux variable auprès de toute Banque de Couverture, couvrant l'Emprunteur contre une hausse de plus de 150 points de base par rapport au taux prévalant à la Date de Signature, lesdites conventions devant être conclues et les instruments de couverture de taux y afférents devant être souscrit(s) initialement dans un délai maximum de 6 mois à compter de la Date de Signature, puis, une fois le ou les instruments de couverture visés ci-dessus souscrit(s) dans le délai indiqué, maintenus à tout moment (à cet effet, étendus ou complétés en tant que de besoin), à hauteur de 60 % au moins de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement sur une durée de 3 ans minimum à compter de la Date de Signature.

Dette Couverture désigne toutes les sommes dues par l'Emprunteur à toute Banque de Couverture au titre des Contrats de Couverture.

14.4. Engagements de faire

14.4.1. Contrats de Couverture

- (a) L'Emprunteur s'engage à se conformer à l'exigence de couverture de l'Encours prévue par la définition de « Contrats de Couverture ».
- (b) Il est précisé que :
 - (i) tout Contrat de Couverture devra être conclu à des conditions normales de marché ;
 - (ii) bien que prévu à l'occasion du Contrat, le Contrat de Couverture est envisagé par l'Emprunteur au titre de sa politique plus générale de gestion et d'optimisation de son endettement global. Sa mise en place ne constitue pas une opération spéculative pour l'Emprunteur ;
 - (iii) le Contrat de Couverture nécessite la signature d'une convention cadre FBF régissant les relations de l'Emprunteur et de la Banque de Couverture. Les risques liés à la souscription du Contrat de Couverture sont décrits dans cette convention ;
 - (iv) l'Emprunteur déclare disposer des capacités et de la connaissance nécessaires pour appréhender et gérer correctement les instruments de couverture de taux ;
 - (v) le Contrat de Couverture devant être conclu par l'Emprunteur est un contrat autonome qui n'est pas une condition déterminante de son consentement ou de l'exécution du Contrat ; et
 - (vi) le Contrat et le Contrat de Couverture seront des contrats distincts et la résiliation du Contrat de Couverture se fera conformément aux stipulations dudit Contrat de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soulte de résiliation en faveur, selon le cas, de la Banque de Couverture ou de l'Emprunteur.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

15.1.5. Défaut croisé

- (a) La survenance d'un cas d'exigibilité anticipée applicable, quelle que soit sa dénomination, ou du prononcé de l'exigibilité anticipée, de tout Endettement Financier souscrit par l'Emprunteur ou une Filiale dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) en cause excède 250.000 €, sous réserve des éventuels délais de régularisation dont il(elle) bénéficierait et des éventuelles renonciations consenties par le(s) créancier(s) concerné(s) au titre dudit Endettement Financier.
- (b) L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que le montant unitaire ou cumulé de la dette en cause excède 300.000 €.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

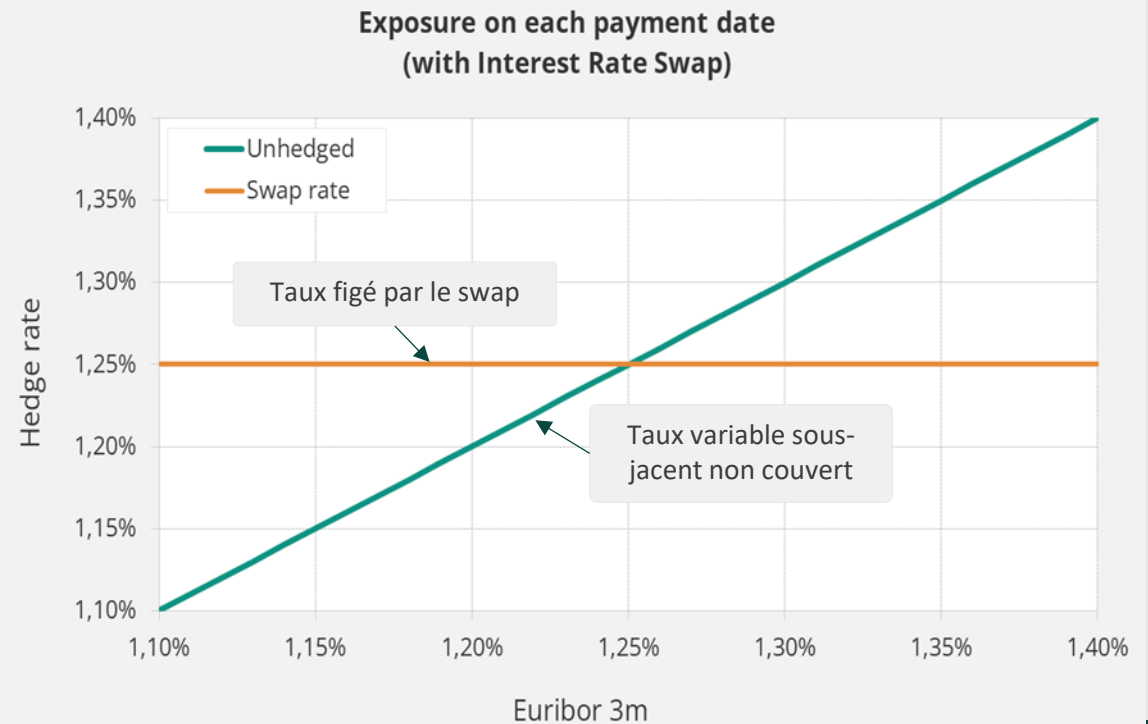
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

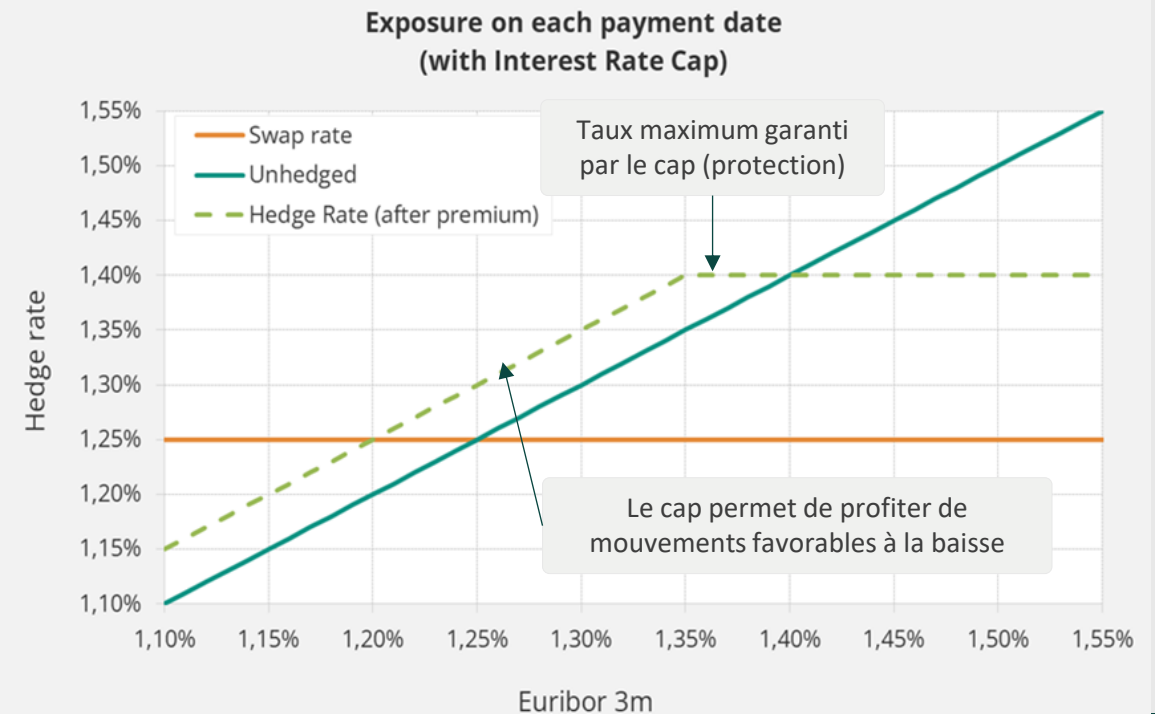
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

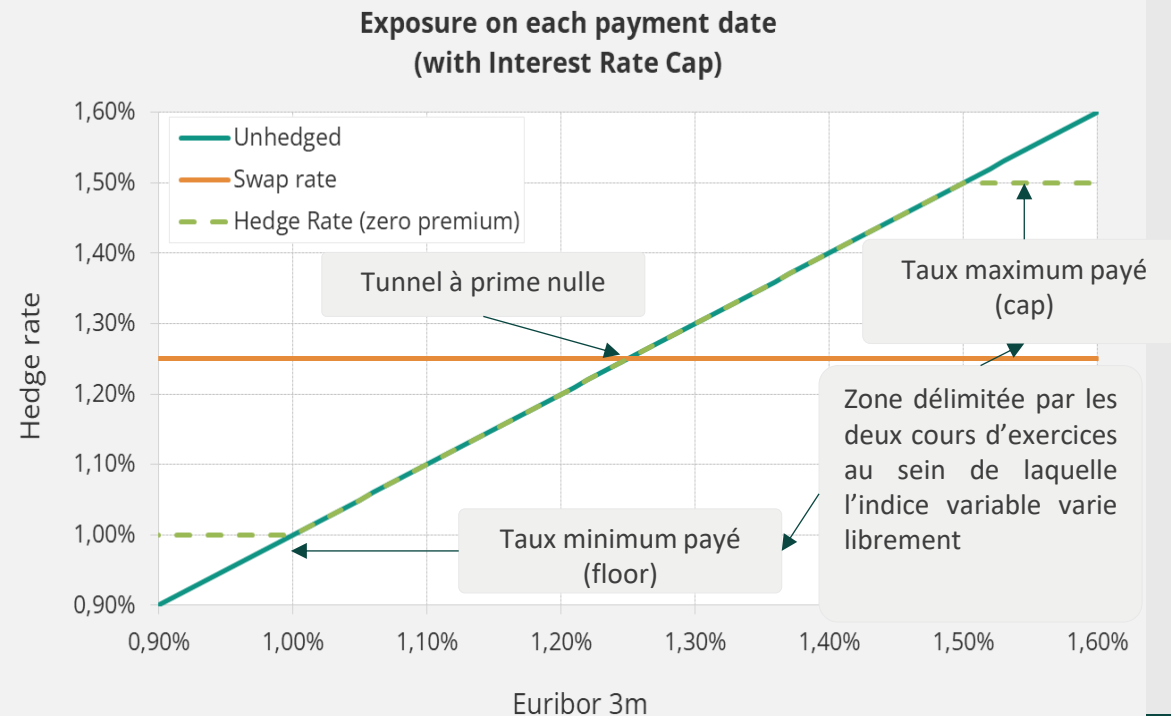
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

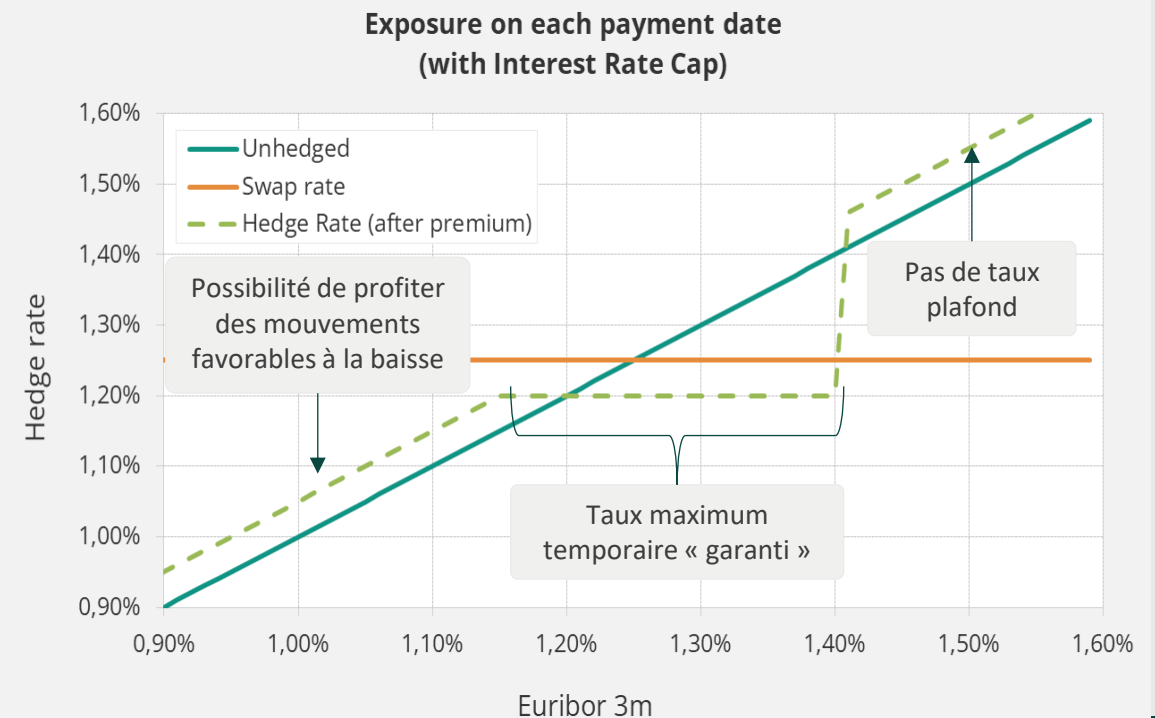
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

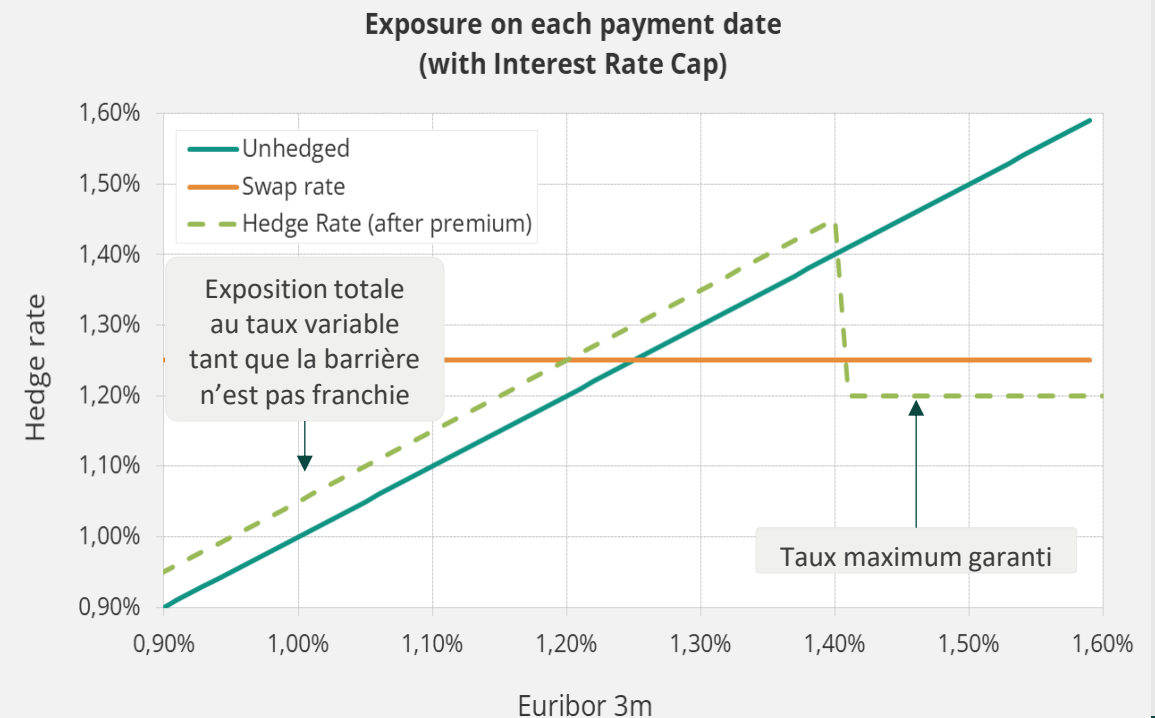
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

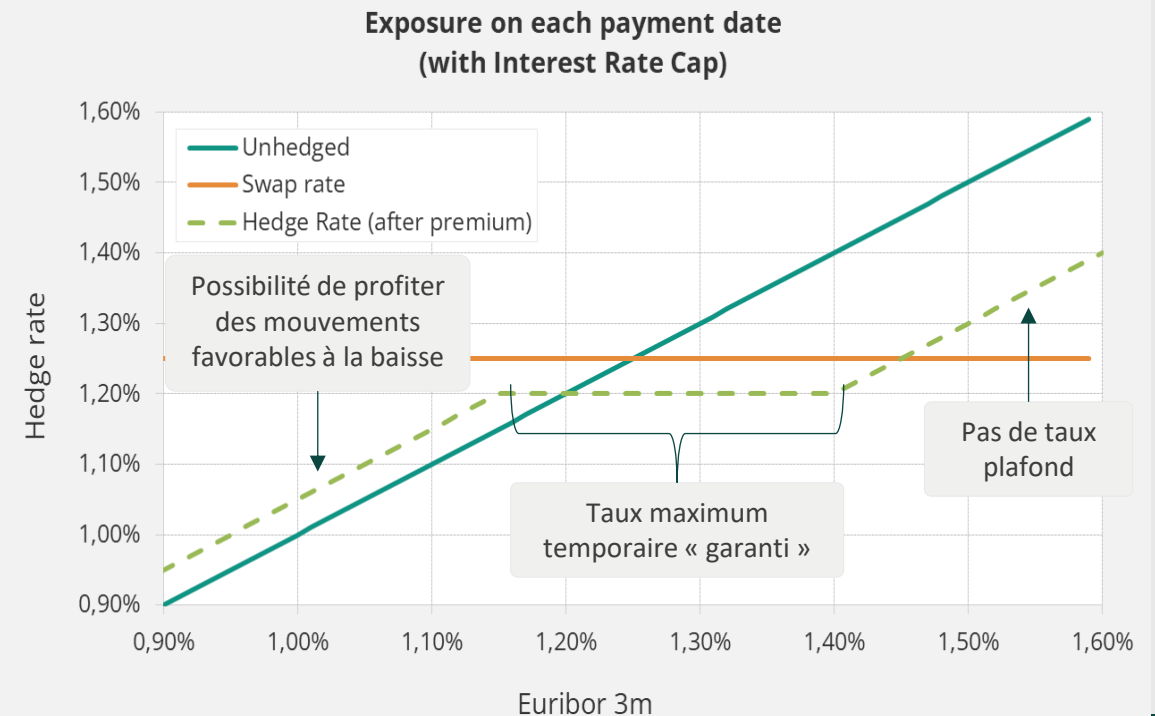
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.